

Rôle de la France au Rwanda : un ex-officier condamné pour diffamation envers Hubert Védrine

AFP, 16 mai 2022

L'ancien officier français Guillaume Ancel a été condamné lundi pour diffamation pour une série de publications mettant en cause l'ancien secrétaire général de l'Elysée Hubert Védrine et son rôle dans la politique de la France lors du génocide des Tutsi du Rwanda en 1994.

M. Ancel a été condamné à 2.000 euros d'amende avec sursis pour diffamation publique envers un fonctionnaire public dans une quinzaine de tweets et plusieurs articles de son blog, publiés entre mars et juillet 2021. Il a été relaxé en revanche des faits d'injure publique.

La 17^e chambre du tribunal de Paris, spécialisée dans les délits de presse, a jugé que le prévenu avait « dépassé les limites admissibles de la liberté d'expression » et ne pouvait bénéficier de « l'excuse exonératoire de la bonne foi ».

Il devra verser un euro de dommages et intérêts au plaignant et retirer les textes jugés diffamatoires publiés sur Twitter et sur son blog.

« Je suis tout à fait heureux de ce jugement », a déclaré à l'AFP M. Védrine, précisant qu'il ne s'inscrivait pas dans « une démarche personnelle ».

Le jugement lundi est une « décision forte » qui est « l'occasion de réaffirmer que la France n'est ni complice ni responsable du génocide des Tutsi au Rwanda », a-t-il ajouté dans un communiqué.

Lors de l'audience le 18 février, l'ancien secrétaire général de l'Elysée avait longuement défendu la politique menée au Rwanda entre 1990 et 1994 par le président socialiste François Mitterrand et son entourage, mis en cause dans un rapport cinglant d'historiens en mars 2021.

De son côté, Guillaume Ancel, ex-militaire déployé au Rwanda pendant Turquoise, opération militaro-humanitaire française controversée ayant eu lieu de juin à août 1994, avait expliqué lors de l'audience avoir voulu par ses publications demander « *des explications* » aux responsables de la politique française au Rwanda.

Réagissant à sa condamnation, il a estimé qu'elle « *ne dit rien du rôle d'Hubert Védrine dans ce désastre français qu'a été le Rwanda* ». « *De toutes façons, Hubert Védrine aura à un moment ou un autre rendez-vous avec l'Histoire* », a-t-il ajouté à l'AFP.

Le rôle de la France au Rwanda entre 1990 et 1994, objet de débats passionnels pendant des décennies, a

trouvé une réponse historique avec la publication du rapport Duclert en mars 2021. Ce rapport de plus de 1.000 pages, basé sur l'analyse d'archives françaises, a conclu aux responsabilités « *lourdes et accablantes* » de la France et mis en cause le président d'alors François Mitterrand et son entourage, « *aveuglés idéologiquement* ».

Le rapport Duclert, qui avait toutefois écarté toute « *complicité* » de génocide de la France, a permis un réchauffement spectaculaire des relations entre Paris et Kigali.

Le génocide au Rwanda, orchestré par le régime extrémiste hutu, a fait plus de 800.000 morts, essentiellement Tutsi, massacrés entre avril et juillet 1994.